



Maitre d'Ouvrage

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de
Montpellier
2, Rue Monteil
34000 MONTPELLIER

REHABILITATION DES TERRAINS DE SPORTS LOT 1 : CITE UNIVERSITAIRE DES ARCEAUX

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

MARCHE N° : 26 016

ANNEXE AU CCTP



Agence PACA : 533 Boulevard des Ecureuils

Immeuble les SIRENES 2

06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Tél : 04.79 72 09 46 - Fax : 04.79.72.22 00

Contact-sud@atelier-chaneac.fr

SOMMAIRE

1	PRIX GENERAUX.....	4
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	4
1.2	CONSTAT D'HUISSIER - ETAT DES LIEUX.....	4
1.3	IMPLANTATION ET PIQUETAGE.....	5
1.4	ETUDES D'EXECUTION ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES.....	6
1.5	PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER.....	7
2	TRAVAUX PREPARATOIRES – DEPOSES – DEMOLITIONS.....	8
2.1	DETECTION DES RESEAUX SUR L'ENSEMBLE DU SITE.....	8
2.2	DEPOSE ET EVACUATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS.....	8
2.3	DEPOSE ET EVACUATION DE RONDINS DE BOIS.....	8
3	TERRASSEMENTS GENERAUX – REVETEMENTS – GENIE CIVIL	9
3.1	DECAPAGE ET EVACUATION DE SABLE (EPAISSEUR MOYENNE 40CM).....	9
3.2	TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET EVACUATION DES MATERIAUX IMPROPRES EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI).....	9
3.3	PURGES EN GRAVE NON TRAITEE 0/80	10
3.4	REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME	10
3.5	FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT	10
3.6	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/63.....	11
3.7	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/20.....	11
3.8	ESSAIS DE PORTANCE	11
3.9	FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE P1.....	12
3.10	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BETON POREUX (9CM)	12
3.11	DEPOSE SOIGNEE ET MISE EN STOCK DE LA TABLE DE PING-PONG EXISTANTE	12
3.12	REALISATION DE DALLE BETON POUR TENNIS DE TABLE.....	13
4	RESEAU DRAINAGE ET EAUX PLUVIALES.....	14
4.1	FOUILLES EN TRANCHEE POUR DRAIN ROUTIER Ø110.....	14
4.2	FOURNITURE ET POSE DE DRAIN ROUTIER Ø110	14
4.3	FOURNITURE ET POSE DE REGARD 40X40CM SUR DRAIN ROUTIER Ø110.....	15
4.4	CREATION DE Puits PERDU OU D'INFILTRATION	15
5	EQUIPEMENT SPORTIF	16
5.1	FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M.....	16
5.2	FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLONS HAUTEUR 3.00M ET FILET HAUTEUR 2.00M	16
5.3	FOURNITURE ET POSE DE PORTILLON 1.50M DANS CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M.....	16
5.4	FOURNITURE ET POSE DE BUT DE HANDBALL CITYSTADE.....	17
5.5	FOURNITURE ET POSE DE PANIER DE BASKET CITYSTADE.....	17
5.6	REALISATION DES TRACES D'UN TERRAIN DE HANDBALL CITYSTADE	17
5.7	REALISATION DES TRACES D'UN TERRAIN DE BASKETBALL CITYSTADE.....	18
5.8	POSE DE LA TABLE DE PING-PONG EXISTANTE	18
5.9	FOURNITURE ET POSE D'UNE TABLE DE PING-PONG	18
6	MOBILIER URBAIN	19
6.1	FOURNITURE ET POSE DE BANC.....	19
7	ESPACE VERT	20
7.1	FOURNITURE ET PLANTATION D'UN ERABLE DE MONTPELLIER POUR OMBRAGE Y/C AMANDEMENT, PAILLAGE, TUTEURAGE, REMBLAIS.....	20
8	CONTROLE EXTERNE	21
8.1	CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU BETON POREUX PAR UN LABORATOIRE AGREE INDEPENDANT (PLANIMETRIE / EPAISSEUR).....	21

8.2	ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	21
9	RESEAUX AEP.....	22
9.1	FOURNITURE ET POSE D'UN POINT D'EAU (TYPE FONTAINE).....	22

1 PRIX GENERAUX

1.1 INSTALLATIONS DE CHANTIER

Ce prix rémunère au forfait, la préparation, l'installation, la surveillance, le nettoyage et le repli du chantier conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- Les réunions préparatoires,
- Les demandes de DICT auprès des concessionnaires,
- L'établissement du PPSPS, la réalisation des travaux ou prestations diverses exigés par le CSPS,
- La fourniture et l'installation des bungalows de chantier et sanitaires tels que définis dans le PGCSPPS suivant les prescriptions du CSPS,
- L'éventuel déplacement des installations en cours de chantier suivant les phases de travaux ou sur demande de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage ou du CSPS,
- L'ensemble des raccordements nécessaires au bon fonctionnement des installations, dans les conditions exposées par le PGCSPPS, quelles que soient la distance et la nature des réseaux à mettre en œuvre, ainsi que l'entretien de ces réseaux jusqu'à la fin du chantier,
- L'installation des aires de stockage après validation de celles-ci par le maître d'œuvre,
- La mise en place de barrières de type Héras ou équivalent, y compris le déplacement des barrières, pour la protection du chantier et des aires de stockage.
- La fourniture d'un plan de barriérage avant tout démarrage des travaux, à soumettre à la validation du maître d'œuvre et du CSPS,
- La signalisation de chantier horizontale et verticale suivant les prescriptions du maître d'œuvre et de la MOA,
- L'ensemble des dispositions pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, conformément aux règlements en vigueur, aux consignes du maître d'œuvre, et aux prescriptions du CSPS,
- La signalisation et la gestion du trafic en dehors de l'emprise du chantier,
- Les travaux de nettoyage intérieur et extérieur en cours ou en fin de chantier ainsi que l'évacuation des déchets en décharge agréée,
- La remise en état des voiries, des zones engazonnées, et la réparation des dégâts occasionnés par l'entreprise ou ses sous-traitants,
- Les frais d'implantation et les réceptions des plateformes selon les prescriptions du CCTP,
- La transmission des demandes d'agréments des différents matériaux, matériels que l'entrepreneur souhaite utiliser pour réaliser les travaux.

La consistance des installations devra être dans tous les cas conforme au PGCSPPS et aux exigences du CSPS, sans que le titulaire ne puisse se prévaloir d'une rémunération complémentaire.

Cette prestation sera rémunérée de la manière suivante :

- 60 % après réception de l'installation de chantier
- 40 % après réception du repli de l'installation de chantier

1.2 CONSTAT D'HUISSIER – ETAT DES LIEUX

Ce prix rémunère au forfait les frais de l'huissier de justice pour la réalisation du constat d'état des lieux avant travaux conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP.

L'entrepreneur pourra choisir l'huissier de justice de son choix. Le constat devra englober la zone de chantier et les constructions, ouvrages et voiries voisines et sera réalisé en présence d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage. Avant toute intervention, l'entrepreneur fera valider par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage le périmètre du constat.

Le document produit par l'huissier de justice devra contenir toutes les indications nécessaires permettant d'attester de l'état des lieux avant l'intervention des entreprises.

L'état des lieux devra être transmis au format informatique sur clé USB au maître d'œuvre.

1.3 IMPLANTATION ET PIQUETAGE

Implantation :

Ce prix rémunère au forfait, les implantations (planimétrie et altimétrie) par un géomètre agréé de l'ensemble des points et ouvrages décrits au CCTP, et plus généralement l'ensemble des éléments nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. L'entrepreneur devra établir les points de repère, à partir des repères fixes sur des ouvrages existants conservés en place conformément aux prescriptions du CCTP.

Ce prix comprend également la réalisation d'un levé topographique sur l'ensemble du périmètre du projet afin de vérifier contradictoirement le levé topographique fourni au titulaire en période de préparation.

Piquetage des réseaux :

Ce prix rémunère au forfait :

- Les travaux de piquetage par un géomètre agréé des réseaux supposés tels qu'indiqués sur les plans reçus des exploitants en réponses aux DICT,
- Le tracé au sol à la bombe traçante ou par tout autre moyen desdits réseaux suivant leur axe supposé d'implantation et le marquage de part et d'autre de cet axe de la zone d'incertitude liée à la précision des données cartographiques des exploitants,
- L'entretien du piquetage pendant toute la durée des travaux,
- La réalisation d'investigations complémentaires nécessaires au repérage des réseaux, sous forme de sondages de 1,00m x 1,00m,

1.4 ETUDES D'EXECUTION ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Etudes d'exécution

Ce prix rémunère au forfait les frais d'études nécessaires à la réalisation des études d'exécution conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- La vérification du projet dans son dimensionnement, sa cotation, sa technicité, sa conformité et sa solidité,
- La réalisation et la fourniture des schémas et notes de calculs,
- La réalisation et la fourniture des plans d'exécution et de détails des ouvrages,
- Le planning général d'exécution en accord avec le planning fourni à l'offre,
- La transmission des demandes d'agrément de fournitures,
- La réalisation et la transmission des procédures d'exécution,
- La transmission de tous les documents au maître d'œuvre au format informatique Autocad 2000 et pdf,

Lorsque l'Entrepreneur fournira un plan de détail ou toute autre étude nécessaire à l'exécution du travail, il devra obtenir l'approbation du Maître d'œuvre sur ce plan ou cette étude avant de le mettre en œuvre conformément au CCTP.

Dossier des ouvrages exécutés

Ce prix rémunère au forfait la réalisation et la transmission au maître d'œuvre au format informatique Autocad 2000 et pdf :

- Les plans de récolement de l'ensemble des ouvrages du marché, en tenant compte notamment des réseaux existants, des aménagements réalisés, et de tous les détails,
 - Le maître d'œuvre pourra réclamer des compléments de relevé s'il l'estime nécessaire, sans que l'entrepreneur puisse se prévaloir d'une quelconque rémunération complémentaire,
- Les coupes ou détails techniques des différents ouvrages,
- Les DICT, récépissés et arrêtés éventuels,
- Le rapport d'essais de tous les tests et contrôles stipulés dans le CCTP,
- Le rapport d'identification des matériaux suivant les contrôles demandés par le maître d'œuvre,
- La liste des fiches techniques des matériaux accompagnés des demandes d'agrément validées par le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage,

Cette liste n'est pas exhaustive, l'entrepreneur devra fournir tous les éléments demandés par le maître d'œuvre sans pouvoir prétendre à une rémunération supplémentaire.

Le maître d'ouvrage pourra demander un exemplaire papier du dossier après validation.

Cette prestation sera rémunérée de la manière suivante :

- 50 % après transmission et validation des plans d'exécution par le maître d'œuvre
- 50 % après transmission et validation des dossiers des ouvrages exécutés

1.5 PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'un panneau d'information de chantier conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- L'établissement et la fourniture d'une maquette du panneau faisant apparaître toutes les informations souhaitées, qui seront précisées en période de préparation,
- L'établissement du BAT (Bon à Tirer), qui sera soumis à validation de la MOE et la MOA,
- L'implantation du panneau,
- La fourniture, le transport du panneau et des éléments de fixation à pied d'œuvre,
- Le dimensionnement des fondations du panneau, qui devra être validé par le maître d'œuvre,
- Les terrassements en déblais, les fouilles nécessaires pour la réalisation des fondations et l'évacuation des matériaux, y compris frais afférents,
- La réalisation des massifs de fondation,
- La mise en œuvre du panneau, et la fixation des différents éléments constitutifs du panneau,
- La dépose du panneau en fin de chantier,
- La démolition des massifs de fondation, le tri, le chargement et l'évacuation des matériaux résultant en décharge agréée, y compris frais afférents,
- Le comblement des vides par de la GNT 0/31,5 soigneusement compactée,
- La reprise du revêtement de surface,
- La remise en état des abords après intervention,

Le panneau devra être posé avant le démarrage des travaux.

2 TRAVAUX PREPARATOIRES – DEPOSES – DEMOLITIONS

2.1 DETECTION DES RESEAUX SUR L'ENSEMBLE DU SITE

Ce prix rémunère au forfait la détection des réseaux sur l'ensemble du site conformément aux spécifications du CCTP et comprend notamment :

- La recherche, par tout moyen à la disposition de l'entrepreneur (passage caméra, sondages, détection), de tous les réseaux secs et humides dans le périmètre du projet ou en lien direct avec le projet,
- La rédaction d'un rapport de synthèse,
- La remise du rapport au maître d'œuvre au format informatique sur clé USB,

2.2 DEPOSE ET EVACUATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

Ce prix rémunère au forfait, la dépose et l'évacuation en décharge des équipements sportifs existants et comprend notamment :

- L'identification en période de préparation de l'ensemble des équipements à déposer,
- La dépose et l'évacuation en décharge des équipements identifiés, y compris frais afférents,
- Les terrassements, les fouilles, la dépose des fixations ou scellement des équipements,
- La démolition des massifs de scellement et l'évacuation des matériaux en décharge agréée,
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté,

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de conserver certains équipements. Une visite sera organisée en présence d'un représentant de la MOA afin d'identifier les équipements potentiellement concernés et de définir les modalités de dépose et de mise à disposition de la MOA.

2.3 DEPOSE ET EVACUATION DE RONDINS DE BOIS

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose et l'évacuation en décharge des rondins de bois existants et comprend notamment :

- La dépose et l'évacuation en décharge des rondins identifiés, y compris frais afférents,
- Les terrassements, les fouilles, la dépose des fixations ou scellement des rondins,

3 TERRASSEMENTS GENERAUX – REVETEMENTS – GENIE CIVIL

3.1 *DECAPAGE ET EVACUATION DE SABLE (EPAISSEUR MOYENNE 40CM)*

Ce prix rémunère au mètre cube, le décapage et l'évacuation du sable conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- Les travaux de décapage avec le matériel adapté, y compris toutes sujétions liées au mode d'extraction,
- Le chargement,
- Le transport,
- L'évacuation en décharge y compris frais afférents,
- La protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme,
- La réparation des réseaux abîmés ou les travaux de dévoiement nécessaires pour la conservation des réseaux,
- La transmission au MOE de l'ensemble des justificatifs permettant d'établir la traçabilité des matériaux évacués,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,
- Toutes sujétions et aléas,

3.2 *TERRASSEMENTS EN DEBLAI ET EVACUATION DES MATERIAUX IMPROPRES EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)*

Ce prix rémunère au mètre cube, les terrassements en déblai et l'évacuation des matériaux impropres conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- Les travaux de décapage avec le matériel adapté,
- Les terrassements en déblai manuels ou mécaniques,
- La protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels, l'exécution et le réglage des talus et des fonds de forme,
- La réparation des réseaux abîmés ou les travaux de dévoiement nécessaires pour la conservation des réseaux,
- Toutes sujétions liées au mode d'extraction, transport, chargement, traitement des matériaux, réseaux, profil, stockage,
- L'évacuation des matériaux en Installation de Stockage des Déchets Inertes, y compris frais afférents,
- La transmission au MOE de l'ensemble des justificatifs permettant d'établir la traçabilité des matériaux évacués,
- Toutes sujétions et aléas

3.3 PURGES EN GRAVE NON TRAITEE 0/80

Ce prix rémunère au mètre cube, la réalisation de purges et leur remblaiement mécanique et manuel en grave non traitée 0/80 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- La transmission du rapport d'essais de portance au maître d'œuvre (1 essai tous les 200m² à la dynaplaque),
- L'implantation des zones à purger, communiquées par le maître d'œuvre sur la base des résultats des essais de portance,
- L'ouverture mécanique des zones à purger, à la suite de mauvais résultats de portance et/ou à des zones non porteuses, matelassées (présence d'eau),
- Le chargement, le transport et l'évacuation des déblais en décharge, y compris frais afférents,
- La fourniture et le remblaiement en GNT 0/80 et le compactage par couche successive de 0,20m à 0,30m maximum,
- Toutes sujétions liées au terrassement, au chargement, à l'évacuation et au transport,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,
- Toutes sujétions et aléas,

3.4 REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME

Ce prix rémunère, au mètre carré, le réglage et le compactage du fond de forme conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'amenée et le repli du matériel nécessaire,
- Le réglage fin du fond de forme, selon les tolérances exprimées au CCTP,
- Le compactage adapté,
- Les dispositions visant au respect des plans d'exécution et des prescriptions énoncées dans le CCTP,
- Toutes sujétions et aléas,

Le fond de forme devra présenter une surface uniforme et sera exempt de roches, racines ou blocs béton.

3.5 FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT

Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile anti contaminant non-tissé conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- La fourniture du géotextile,
- Le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- La mise en place des lés conformément aux exigences du CCTP,
- Le stockage sur chantier et la prise en compte des interruptions,
- Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre,

3.6 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/63

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de grave non traitée 0/63 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture de la GNT 0/63,
- L'identification in-situ du matériau par un laboratoire agréé indépendant,
- La mise en œuvre mécanique ou manuelle,
- Le compactage par couche successive de 0,20 m à 0,30 m maximum,
- Le nivellement fin pour obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP,
- La réalisation des essais de portance. Les essais devront être réalisés par un laboratoire agréé indépendant,
- La réalisation d'un relevé topographique en (x,y,z) par un géomètre agréé indépendant,
- Les dispositions visant au respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,
- Toutes sujétions et aléas,

Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP avant toute mise en œuvre.

3.7 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/20

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de grave non traitée 0/20 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture de la GNT 0/20,
- L'identification in-situ du matériau par un laboratoire agréé indépendant,
- La mise en œuvre mécanique ou manuelle,
- Le compactage par couche successive de 0,20 m à 0,30 m maximum,
- Le nivellement fin pour obtenir une planimétrie conforme aux exigences du CCTP,
- La réalisation des essais de portance. Les essais devront être réalisés par un laboratoire agréé indépendant,
- La réalisation d'un relevé topographique en (x,y,z) par un géomètre agréé indépendant,
- Les dispositions visant au respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,
- Toutes sujétions et aléas,

Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P avant toute mise en œuvre.

3.8 ESSAIS DE PORTANCE

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'essais de portance et comprend notamment :

- Les contrôles par essais à la plaque ou pénétromètre, réalisé par un bureau de sol agréé par le maître d'œuvre,
- L'amenée et le repliement du matériel nécessaire,
- La fourniture du rapport d'essais au MOE au format informatique,

La campagne d'essais de portance sera réalisée en une ou plusieurs fois, selon le phasage du chantier. L'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'une rémunération complémentaire au prétexte d'une intervention en plusieurs phases, quelle qu'en soit la raison.

3.9 FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE P1

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordure béton type P1 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation conformément au plan d'exécution validé,
- La fourniture, le transport, et l'approvisionnement à pied d'œuvre,
- La pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer,
- Les dispositions visant à respecter la conformité concernant les tolérances de planéité et d'altimétrie conformément aux exigences du C.C.T.P.,
- Toutes sujétions de pose, de transport, de terrassement, et de mise en œuvre de béton.

La pose des lignes droites ou des courbes devra respecter les prescriptions du C.C.T.P.

3.10 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BETON POREUX (9CM)

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle béton poreux conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture de béton poreux,
- L'identification in-situ du matériau par un laboratoire agréé indépendant,
- La mise en œuvre mécanique ou manuelle,
- Le nivellement fin pour obtenir une planimétrie conforme aux exigences du C.C.T.P.,
- La réalisation d'un relevé topographique en x, y, z par un géomètre agréé indépendant,
- Les dispositions visant au respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre,
- Les finitions
- Toutes sujétions et aléas,
- Le nettoyage des abords
- Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P. avant toute mise en œuvre.

La couleur du béton poreux sera au choix du MOA.

3.11 DEPOSE SOIGNEE ET MISE EN STOCK DE LA TABLE DE PING-PONG EXISTANTE

Ce prix rémunère au forfait, la dépose soignée et la mise en stock de la table de ping-pong existante en vue d'une repose et comprend notamment :

- La dépose soignée de l'équipements,
- Toute mesure de protection adéquate des équipements pendant la dépose et le transport,
- Le stockage sur un site au choix du maître d'ouvrage, quelle que soit la distance,
- Les terrassements, les fouilles, la dépose des fixations et la démolition des massifs de scellement,
- L'évacuation des matériaux résultant en décharge agréée,
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté,
- La remise en état des lieux après intervention,

3.12 REALISATION DE DALLE BETON POUR TENNIS DE TABLE

Ce prix rémunère au mètre carré la création d'une dalle béton finition taloché ou balayé pour les tables de tennis de table conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation,
- Le terrassement et l'évacuation des déblais en décharge,
- Le coffrage de rive,
- La mise en place du treillis soudé,
- Le coulage sur place en béton aux liants hydrauliques,
- La finition béton balayé fin,
- Le nettoyage des abords après intervention

4 RESEAU DRAINAGE ET EAUX PLUVIALES

4.1 FOUILLES EN TRANCHEE POUR DRAIN ROUTIER Ø110

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation de fouilles en tranchée pour la pose des drains routiers Ø110 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation, conforme au plan d'exécution validé,
- Les terrassements en tranchée et évacuation des matériaux en décharge, y compris frais afférents,
- Toutes sujétions liées aux terrassements manuels ou mécaniques, déblais de toute nature, réseaux rencontrés, y compris frais de remise en état,
- Le réglage soigné du fond de fouille,
- La mise en œuvre d'un géotextile non tissé en fond de tranchée et sur les deux parois,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

La largeur de tranchée sera supérieure ou égale à 0,50 m et la profondeur moyenne de 0,50 m.

La position et la pente des drains devront être conformes aux plans et coupes d'exécution validés.

4.2 FOURNITURE ET POSE DE DRAIN ROUTIER Ø110

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de drain routier Ø110 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- La fourniture et pose de drains routiers annelés à cunette plate en polychlorure de vinyle de Ø110 en fond de tranchée,
- La fourniture et la réalisation des différents raccordements, y compris la fourniture des pièces éventuelles nécessaires,
- Les dispositions visant à la protection du géotextile lors de la pose du drain,
- Le respect et le contrôle des pentes : la position des drains devra être conforme aux plans et coupes transmises,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

4.3 FOURNITURE ET POSE DE REGARD 40X40CM SUR DRAIN ROUTIER Ø110

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de regard 40x40cm avec tampon fonte verrouillable classe C250 conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre de regards préfabriqués monobloc en béton 40x40cm avec orifices et rehausses comprises,
- Les terrassements pour la réalisation de la fouille, et l'évacuation des matériaux y compris frais afférents,
- Toutes sujétions liées aux terrassements manuels ou mécaniques, déblais de toute nature, réseaux rencontrés, y compris frais de remise en état,
- Le compactage soigné du fond de fouille,
- La réalisation d'un lit de pose en sable,
- La pose du regard en fin de ligne de drain Ø110, y compris réhausses,
- Le scellement et la mise à la cote du cadre,
- La fourniture et pose d'un tampon en fonte ductile verrouillable anti-crues, classe C250,
- Les finitions intérieures autour des réseaux, du cadre, et du fond de regard,
- Les raccordements aux drains,
- Le remblaiement périphérique en respectant les différentes couches de structure et leurs épaisseurs,
- Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité,
- La remise en état des lieux après intervention,

Le maître d'œuvre et/ou la maîtrise d'ouvrage se réserve le droit, s'il l'estime nécessaire, de demander un passage caméra sur l'ensemble des réseaux de drainage, afin d'en vérifier le nettoyage et la bonne étanchéité. Cette prestation sera aux frais de l'entrepreneur, sans que celui-ci ne puisse demander une rémunération supplémentaire.

4.4 CREATION DE PUIS PERDU OU D'INFILTRATION

Ce prix rémunère à l'unité, la création d'un puits perdu conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'entrepreneur aura à sa charge la réalisation d'un puisard de diamètre 1.000 mm, comprendra notamment :
- Les terrassements en déblais et évacuation des matériaux en décharge
- La réalisation d'un lit de propreté en cailloux 20/40
- La fourniture et pose de buses perforées en béton conformes à la norme NF 16 342 (diamètre des buses : 1.000 mm)
- Les buses à emboîtement à joint néoprène de hauteur 500 mm, hauteur totale 2,00 m, avec couverture par tampon en acier (250 kN).
- Remplissage en graviers silico-calcaires de granulométrie 5/25, sur une largeur de 1,50 m en périphérie extérieure du puits, avec interposition d'un géotextile non tissé évitant tout colmatage du gravier.
- Le volume total de rétention devra être de 5 m³ minimum.
- Toutes sujétions liées au transport, fourniture, terrassement, réseaux rencontrés, évacuation des déblais, protection des fouilles, raccordement, finition et nettoyage.

5 EQUIPEMENT SPORTIF

5.1 FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de clôture treillis soudés hauteur 2.00m hors sol conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Le remblaiement en terre végétale épaisseur minimum de 0.15m et engazonnement pour les zones concernées.
- Toutes sujétions et aléas

5.2 FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLONS HAUTEUR 3.00M ET FILET HAUTEUR 2.00M

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de pare-ballon hauteur 3.00m et filet 2.00m conformément aux prescriptions du C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution validé,
- La fourniture, le transport,
- Les fouilles et l'évacuation des matériaux en décharge,
- Les réservations, les massifs béton,
- La pose, les fixations,
- La remise en état des abords.

5.3 FOURNITURE ET POSE DE PORTILLON 1.50M DANS CLOTURE TREILLIS SOUDES HAUTEUR 2.00M

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un portillon de 1.50m de large et 2.00m de haut, à un vantail conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Le terrassement, l'évacuation des déblais en décharge,
- Le scellement des poteaux, les fixations,
- La finition,
- Le nettoyage des abords après intervention,
- Toutes sujétions liées aux systèmes de fermetures conformément aux prescriptions du C.C.T.P

5.4 FOURNITURE ET POSE DE BUT DE HANDBALL CITYSTADE

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de cages de handball conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

La tête du massif béton devra être à - 0.10 m du niveau fini.

5.5 FOURNITURE ET POSE DE PANIER DE BASKET CITYSTADE

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de panier de basket-ball conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

La tête du massif béton devra être à - 0.10 m du niveau fini.

Le dimensionnement des massifs bétons devra être validé par le maître d'œuvre.

- Les paniers de Basket-ball devront être conformes aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.

5.6 REALISATION DES TRACES D'UN TERRAIN DE HANDBALL CITYSTADE

Ce prix rémunère au forfait, la réalisation des tracés des terrains comprend notamment :

- Le nettoyage préalable du revêtement,
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire,
- L'implantation et le prémarquage conforme au plan d'exécution visé, et en coordination avec le géomètre expert,
- Le traçage avec une peinture de couleur et compatible avec le système de revêtement proposé. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de choisir une couleur pour chaque discipline sans que cela entraîne une rémunération complémentaire.
- Toutes les dispositions de protection des marquages jusqu'à complet séchage,
- La protection des ouvrages périphériques,

Toutes sujétions et aléas,

5.7 REALISATION DES TRACES D'UN TERRAIN DE BASKETBALL CITYSTADE

Ce prix rémunère au forfait, la réalisation des tracés des terrains comprend notamment :

- Le nettoyage préalable du revêtement,
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire,
- L'implantation et le prémarquage conforme au plan d'exécution visé, et en coordination avec le géomètre expert,
- Le traçage avec une peinture de couleur et compatible avec le système de revêtement proposé. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de choisir une couleur pour chaque discipline sans que cela entraîne une rémunération complémentaire.
- Toutes les dispositions de protection des marquages jusqu'à complet séchage,
- La protection des ouvrages périphériques,

Toutes sujétions et aléas,

5.8 POSE DE LA TABLE DE PING-PONG EXISTANTE

Ce prix rémunère au forfait, la pose de la table de ping-pong existante conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

5.9 FOURNITURE ET POSE D'UNE TABLE DE PING-PONG

Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la pose d'une table de ping-pong conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution visé,
- Les études de dimensionnement des massifs,
- La fourniture, le transport et l'amenée à pied d'œuvre,
- Les réservations, la réalisation des massifs en béton, la pose, les fixations,
- Les terrassements et l'évacuation des matériaux excédentaires en décharge,
- La remise en état des abords,
- Toutes sujétions et aléas

6 MOBILIER URBAIN

6.1 FOURNITURE ET POSE DE BANC

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de mobilier urbain et comprend notamment :

- L'implantation conforme au plan d'exécution validé,
- La fourniture,
- Le transport sur site,
- Les terrassements préalables en sol de toute nature et par tous moyens, enlèvement des terres hors du chantier au fur et à mesure des travaux,
- La réalisation des massifs en béton de dimensions adaptées selon prescriptions du fournisseur, les scellements / fixations.
 - Fondations enterrées en béton de ciment au dosage de 300 kg/m³,
 - Pour fixation des équipements de mobilier urbain, incorporation au coulage des éléments de fixation métalliques livrés avec les mobiliers, selon le cas : tiges filetées, douilles, scellement des ancrages selon le cas au mortier aux résines à prise rapide, ou mortier de ciment ordinaire.
- La pose,
- Les travaux de finition après fixation,
- La réfection du revêtement de sol à l'emplacement en matériau de même nature neuf,
- Le nettoyage soigné du revêtement de sol.

Les mobiliers urbains seront posés avec la plus grande exactitude à leur emplacement. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations, les cales seront enlevées ensuite.

En cas de dégradation importante constatée sur un élément de mobilier, le maître d'œuvre pourra demander son remplacement.

- Tous les mobiliers sont à soumettre au VISA du MOE.

7 ESPACE VERT

7.1 FOURNITURE ET PLANTATION D'UN ERABLE DE MONTPELLIER POUR OMBRAGE Y/C AMANDEMENT, PAILLAGE, TUTEURAGE, REMBLAIS

Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la plantation d'un érable de Montpellier et comprend notamment :

- L'implantation et le piquetage de l'emplacement de chaque sujet,
- La réalisation des fosses d'arbres à la pelle mécanique ou manuellement, de dimensions conformes aux prescriptions du CCTP,
- La fourniture du sujet et sa mise en place dans la fosse,
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre de mélange terre-pierre,
- Le remplissage des fosses en mélange terre-pierre de composition donnée au CCTP,
- Le compactage du mélange par couche de 20cm,
- La mise en œuvre d'un géotextile 250 g/m² au-dessus de la fosse,
- Les essais de compactage au pénétromètre,
- L'analyse physico-chimiques de la terre végétale reprise sur stock,
- L'amendement sableux, organique et calcaire,
- La fourniture et la mise en place de tuteurs en bois de pin traité autoclavé classe 4,
- La fourniture et mise en place de colliers,
- L'arrosage des sujets jusqu'à réception des travaux,
- Toutes les mesures visant à la protection complète des sujets jusqu'à livraison des travaux,
- La remise en état des lieux après intervention,

8 CONTROLE EXTERNE

8.1 CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU BETON POREUX PAR UN LABORATOIRE AGREE INDEPENDANT (PLANIMETRIE / EPAISSEUR)

Ce prix rémunère au forfait, le contrôle de la mise en œuvre à chaud des enrobés par un laboratoire indépendant, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.

Il concerne la mise en œuvre :

- Du béton poreux

Le laboratoire devra être agréé par le maître d'œuvre avant intervention.

8.2 ESSAIS REGLEMENTAIRES SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce prix rémunère au forfait, le contrôle de conformité sur les équipements sportifs conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- Le contrôle réglementaire de l'ensemble des équipements sportifs
- Toutes les analyses énoncées dans le C.C.T.P conformément aux prescriptions.

Le rapport devra être transmis au maître d'œuvre sous format numérique,

En cas de non-conformité, les équipements devront être remplacés et les contrôles supplémentaires seront à la charge de l'entrepreneur.

9 RESEAUX AEP

9.1 FOURNITURE ET POSE D'UN POINT D'EAU (TYPE FONTAINE)

Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et pose d'une borne fontaine incongelable à manivelle ou à bouton poussoir, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :

- L'implantation,
- Le terrassement en tranchée à l'aide d'engin mécanique ou manuel,
- L'évacuation des déblais en décharge, les sujétions liées à la réparation ou le dévoiement de réseau, l'élimination des venues d'eaux, la protection des fouilles avec des barrières,
- Le réglage du fond de fouille,
- Le scellement sur la dalle béton,
- Toutes sujétions de raccordement sur le réseau AEP,
- Fourniture et pose de toutes les pièces de raccords, la boulonnerie nécessaire à la parfaite mise en place de la borne,
- Le dispositif de purge, et toutes sujétions de raccordement au réseau d'alimentation,
- La fourniture et la mise en place d'une borne fontaine à manivelle ou bouton poussoir, y compris regard et raccords,
- Le raccordement des eaux vers le réseau EP le plus proche, en PVC diam. 200mm CR8,
- La remise en état des abords, y compris nettoyage.